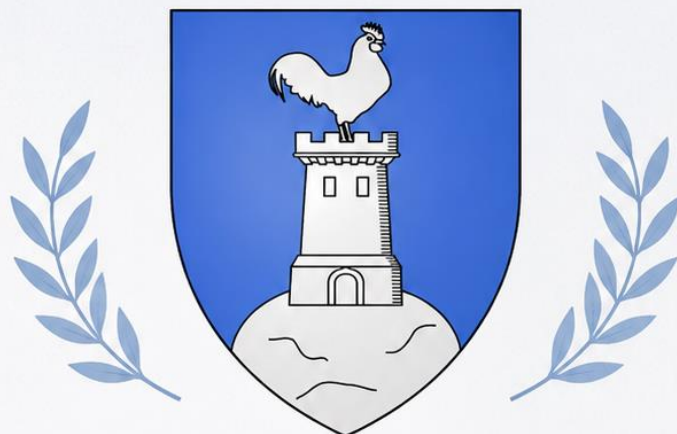




CHARTÉ DU JEUNE ÉLU

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

*S'engager aujourd'hui
pour construire demain*



2026



ÉCOUTER



DIALOGUER



AGIR



RESPECTER



INNOVER

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
CHARTRE DU JEUNE ÉLU	4
1. La mission du Conseil Municipal des Jeunes	4
2. Ton rôle en tant que jeune élu	5
3. Ton engagement	6
ENGAGEMENT PERSONNEL	8

PRÉAMBULE

La présente Charte du Jeune Élu complète le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Cantaron.

Elle constitue un engagement moral entre chaque jeune élu, les autres membres du Conseil Municipal des Jeunes, les élus municipaux et la commune de Cantaron.

Être jeune élu, c'est participer activement à la vie de sa commune, apprendre les valeurs de la démocratie, développer le sens des responsabilités et agir pour l'intérêt général.

Cette mission implique le respect des autres, l'écoute, le dialogue, la solidarité et l'engagement au service de chaque habitant et habitante.

Le jeune élu représente la jeunesse de Cantaron. Il est invité à exprimer ses idées, à défendre des projets et à faire remonter les attentes des jeunes tout en tenant compte des besoins de l'ensemble de la population.

L'engagement citoyen est un choix libre qui s'accompagne de responsabilités. Il permet de devenir un acteur de la vie locale et de contribuer à l'avenir de sa commune.

« S'engager aujourd'hui, c'est préparer le monde de demain »

CHARTRE DU JEUNE ÉLU

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance de participation citoyenne permettant aux jeunes Cantaronnais de s'impliquer dans la vie de leur commune.

Il favorise l'apprentissage de la démocratie locale, l'expression des idées, la réalisation de projets et la découverte du fonctionnement des institutions.

Il a pour objectifs de :

- Sensibiliser les jeunes aux valeurs citoyennes et républicaines ;
- Permettre aux jeunes de découvrir le fonctionnement de la démocratie locale et de participer à la construction de projets d'intérêt général ;
- Encourager leur participation à la vie communale ;
- Développer leur sens des responsabilités ;
- Favoriser le dialogue entre les générations ;
- Permettre aux jeunes de proposer et de réaliser des projets utiles à la commune ;
- Donner la parole à la jeunesse de Cantaron.

En devenant membre du Conseil Municipal des Jeunes, tu t'engages librement à consacrer du temps à la vie de ta commune et à participer aux actions et projets mis en place durant ton mandat.

1) La mission du Conseil Municipal des Jeunes

L'année 2026 marque une étape importante pour Cantaron avec la création de son premier Conseil Municipal des Jeunes. Cette démarche innovante témoigne de la volonté de la commune d'associer la jeunesse aux décisions locales et de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté active.

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour mission :

- De représenter les jeunes de la commune ;
- De proposer des idées et des actions pour améliorer la vie locale ;
- De participer à la réflexion sur les projets municipaux concernant la jeunesse ;
- De favoriser la citoyenneté et l'engagement des jeunes ;
- De contribuer au dynamisme et à l'attractivité de Cantaron.

Les thèmes de travail peuvent notamment concerner :

- L'environnement, le développement durable et le réaménagement du territoire ;
- Le cadre de vie, les espaces publics et la sécurité ;
- La culture, le patrimoine et les traditions locales ;
- Le sport, les loisirs et la vie associative ;
- La solidarité et les actions intergénérationnelles ;
- La citoyenneté, la mémoire et les valeurs républicaines ;
- Les événements organisés par la commune.

2) Ton rôle en tant que jeune élu

En tant que membre du Conseil Municipal des Jeunes, tu participes à une démarche collective au service de tous. **Tu es un relais entre les jeunes de Cantaron et la municipalité.**

Tes objectifs :

- Être force de proposition ;
- Représenter les jeunes de la commune ;
- Participer à l'amélioration de la vie locale ;
- Faire connaître les besoins et les attentes de la jeunesse.

Tes missions :

- Participer aux réunions du Conseil Municipal des Jeunes ;
- Écouter et transmettre les idées des jeunes ;
- Contribuer à l'élaboration des projets ;
- Participer aux manifestations et cérémonies communales ;
- Respecter les valeurs de citoyenneté et de vivre-ensemble ;
- Représenter dignement la commune lorsque cela est demandé.

Le Conseil Municipal des Jeunes est un espace de dialogue, d'échange et de réflexion où chacun peut s'exprimer librement dans le respect des autres.

3) Ton engagement

En tant que jeune élu du Conseil Municipal des Jeunes de Cantaron, je m'engage à :

1. Respecter le règlement intérieur et la présente charte ;
2. Exercer ma mission avec sérieux, respect et responsabilité ;
3. Être exemplaire dans mon comportement ;
4. Respecter les autres membres du Conseil, les élus, les agents municipaux et les habitants ;
5. Accepter les différences d'opinion et favoriser le dialogue ;
6. Participer activement aux réunions et aux projets ;
7. Être ponctuel et assidu ;

8. Préparer les réunions et contribuer aux réflexions collectives ;
9. Travailler dans un esprit d'équipe et de solidarité ;
10. Respecter la confidentialité des échanges lorsque cela est nécessaire ;
11. Informer les responsables du Conseil en cas d'absence ;
12. Représenter la jeunesse de Cantaron avec respect et impartialité ;
13. Participer, dans la mesure de mes disponibilités, aux cérémonies et événements organisés par la commune ;
14. Agir dans l'intérêt général et non dans un intérêt personnel ;
15. Accueillir et accompagner les nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Je comprends que mon engagement repose sur le respect des valeurs de citoyenneté, de responsabilité, de solidarité et de respect mutuel.

En cas de non-respect grave ou répété de la présente charte ou du règlement intérieur, la municipalité pourra prendre les mesures prévues par le règlement du Conseil Municipal des Jeunes.

ENGAGEMENT PERSONNEL

Je soussigné(e)
Membre du Conseil Municipal des Jeunes de Cantaron, déclare avoir pris connaissance de la présente Charte du Jeune Élu et m'engage à la respecter durant toute la durée de mon mandat.

Fait à Cantaron,
Le

Signature du jeune élu :

Signature du représentant légal :

Signature du Maire ou de son représentant :